

Cote du document: EB 2012/107/R.4
Point de l'ordre du jour: 4
Date: 20 novembre 2012
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Appui à la gouvernance du FIDA: mesures et plan de mise en œuvre pour accroître l'efficacité

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Paolo Ciocca
Secrétaire du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2254
courriel: p.ciocca@ifad.org

Andreina Mauro
Responsable de l'Unité stratégique et d'appui
Bureau du Secrétaire
téléphone: +39 06 5459 2088
courriel: a.mauro@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent septième session
Rome, 12-13 décembre 2012

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation figurant au paragraphe 13.

Appui à la gouvernance du FIDA: mesures et plan de mise en œuvre pour accroître l'efficience

I. Contexte

1. Lors de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9), les deux objectifs ci-après ont été fixés en relation avec le groupe 4¹ pour la période 2013-2015:
 - a) réduction de 25% du budget; et
 - b) réduction de 27,8% des effectifs du personnel.
2. La direction a présenté au Conseil d'administration, à sa cent sixième session, un document (EB 2012/106/R.3) contenant un ensemble de propositions générales autour des axes suivants: a) réduire le volume global des documents destinés aux organes directeurs; b) élargir l'éventail des documents présentés au Conseil dans une seule langue officielle du FIDA; c) limiter le nombre des réunions des organes directeurs et de leurs comités durant lesquelles sont fournis des services d'interprétation simultanée; et d) introduire d'autres réductions des coûts afférents au groupe relatif aux activités de gouvernance. Le but des mesures proposées est, dans le droit fil des orientations fixées lors de la Consultation sur FIDA9, d'accroître l'efficience sans pour autant entraver le Conseil dans l'exercice de ses fonctions. Par ailleurs, l'intention est de proposer une approche stratégique s'agissant de la fourniture de services aux organes directeurs du FIDA.
3. La Consultation sur FIDA9 a déclaré que les mesures nécessaires pour atteindre ces objectifs devaient être "identifiées et mises en œuvre en consultation étroite avec le Conseil d'administration"². Par conséquent, la direction a été invitée à préparer un ensemble de propositions détaillées qui devront être approuvées par le Conseil, en application de l'article 27 de son Règlement intérieur aux termes duquel: "Afin d'assurer à ses travaux une efficacité maximum, le Conseil peut à l'occasion étudier et prescrire des directives concernant l'interprétation des interventions et la traduction des propositions, décisions et documents."
4. À l'occasion des débats portant sur le document cadre, le Conseil d'administration a notamment demandé à la direction que ces propositions soient mises en œuvre de manière échelonnée.
5. Un plan de mise en œuvre, élaboré à la lumière des retours d'information des représentants au Conseil durant la session de septembre, est donc proposé ci-après.
6. Le plan repose sur une exécution échelonnée; en cas d'approbation, le Conseil d'administration aura la possibilité d'évaluer, à la fin de 2013, les résultats obtenus à cette date, et la direction pourra, le cas échéant, agir dans une perspective à moyen terme. Comme le précisait le document précédent, il sera essentiel, pour mettre en œuvre les mesures et le plan, de garantir la coordination à l'échelle de l'institution et de pouvoir compter sur l'appui sans réserve des membres du Conseil d'administration.

¹ Le groupe 4 comprend les coûts relatifs à la tenue des réunions des organes directeurs (Conseil d'administration, Conseil des gouverneurs, organes subsidiaires, etc.) et à la documentation, à la traduction, à l'interprétation et aux autres services qui s'y rapportent. Il comprend aussi les services d'appui fournis par d'autres divisions. Le budget administratif du Bureau du Secrétaire représente 80% des crédits du groupe 4.

² Document GC 35/L.4.

II. Mesures proposées

7. Les mesures soumises à l'approbation du Conseil d'administration, qui seront mises en œuvre sur une période de trois ans, sont au nombre de quatre:

- a) **Limiter le nombre de mots des documents destinés aux organes directeurs** – qui continueront d'être traduits dans les quatre langues officielles) – comme suit:
- i) programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP): 5 500 mots, soit 16 à 18 pages environ;
 - ii) documents rendant compte de résultats (comme le Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA [RARI], le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement [RIDE], le Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction [PRISMA], le Plan à moyen terme et les évaluations au niveau de l'institution): 5 500 mots, soit 16 à 18 pages environ;
 - iii) rapports de situation (par exemple sur les questions relatives aux ressources humaines et autres): 5 500 mots, soit 16 à 18 pages environ;
 - iv) propositions de projet/programme: 5 000 mots, soit 14 à 16 pages environ;
 - v) politiques et stratégies: 5 000 mots, soit 14 à 16 pages environ;
 - vi) réponses de la direction aux rapports d'évaluation: 3 000 mots, soit 8 à 10 pages environ;
 - vii) documents financiers (à l'exclusion du budget et des états financiers, auxquels ce plafond ne s'appliquerait pas): 3 000 mots, soit 8 à 10 pages environ;
 - viii) propositions de don: 2 000 mots, soit 4 à 6 pages environ;
 - ix) documents divers (rapports des comités, rapports sur les activités prévues au titre des projets, et dons approuvés par le Président): 2 000 mots, soit 4 à 6 pages environ;
 - x) documents d'information: 2 000 mots, soit 4 à 6 pages environ.
- Une fois pleinement appliquée, cette mesure permettra de réduire d'environ 50% le volume global de la documentation présentée aux organes directeurs.
- b) **Ne plus traduire** les documents, ou parties de documents, destinés au Conseil d'administration, comme suit:
- i) documents d'information (comme les arrangements pour les sessions, les rapports de situation sur les arriérés de paiement, les rapports de situation concernant l'Initiative du FIDA pour intégrer l'innovation, etc.);
 - ii) additifs et rectificatifs aux projets et programmes³;
 - iii) annexes (tableaux budgétaires, informations de base concernant le RARI ou le RIDE, etc.).

³ Les informations contenues dans ces documents seront toutefois traduits dans les quatre langues après la session puis intégrées dans la version finale révisée mise à la disposition des États membres sur la plateforme interactive du FIDA.

Dans un deuxième temps, **ne plus traduire** les documents suivants:

- iv) documents financiers (à l'exclusion du budget et des états financiers, qui continueront d'être traduits, conformément à la pratique en vigueur);
- v) documents examinés à l'occasion des réunions d'organes subsidiaires du Conseil d'administration et du Conseil des gouverneurs (à l'exclusion des documents destinés aux Consultations sur la reconstitution, qui continueront d'être traduits dans les quatre langues officielles).
- c) Poursuivre la fourniture de services d'interprétation durant les sessions du Conseil des gouverneurs, du Conseil d'administration et des Consultations sur la reconstitution, tandis que les réunions des organes subsidiaires du Conseil d'administration et du Conseil des gouverneurs se dérouleront uniquement en anglais.
- d) Introduire d'autres mesures de réduction des coûts afférents au groupe relatif à la gouvernance, comme l'interruption du financement des frais de voyage et des indemnités de subsistance pour les représentants au Conseil et les visites de terrain.

III. Plan de mise en œuvre

8. Afin de réaliser les économies nécessaires d'ici à la fin 2015, les mesures indiquées à la section II seront mises en œuvre selon un calendrier précis⁴. Grâce à cette application échelonnée, le Conseil d'administration aura la possibilité de revoir les différentes étapes en décembre 2013.

2013

- limitation du nombre de mots pour les COSOP, les propositions de projet/programme et de don, les documents rendant compte de résultats, les documents financiers, les documents d'information, les rapports de situation et les réponses de la direction, qui continueront d'être traduits dans les quatre langues officielles;
- suspension de la traduction des documents d'information et annexes.

Décembre 2013

- Le Conseil d'administration examine les résultats obtenus à cette date.

2014

- limitation du nombre de mots pour les politiques et les stratégies ainsi que pour les documents divers, qui continueront d'être traduits dans les quatre langues officielles;
- suppression du remboursement des frais de voyage pour les visites de terrain effectuées par les représentants au Conseil d'administration⁵.

Décembre 2014

- Une proposition d'amendement du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds, en relation avec le remboursement des frais de voyage des représentants au Conseil d'administration, est présentée au Conseil d'administration en vue de sa soumission au Conseil des gouverneurs de 2015, pour approbation⁶.

⁴ Pour en faciliter la consultation, le calendrier est présenté en annexe sous forme de tableau.

⁵ Toutefois, compte tenu de l'importance des visites de terrain en termes d'apprentissage et sous réserve de l'issue des délibérations du Comité de l'évaluation, il sera peut-être nécessaire d'envisager des sources alternatives de financement, en allouant par exemple une petite partie des économies réalisées grâce aux gains d'efficience à l'échelle institutionnelle.

⁶ La Section 5 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds a trait au remboursement des frais de voyage et à l'indemnité journalière de subsistance des représentants assistant à une réunion du Conseil d'administration.

2015⁷

- suppression des services d'interprétation durant les réunions des organes subsidiaires;
- suppression de la traduction des documents présentés pour examen aux organes subsidiaires;
- suppression de la traduction des documents financiers (à l'exception du budget et des états financiers);
- suppression de la traduction des additifs et rectificatifs concernant les projets et programmes;
- suppression du remboursement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance pour les représentants au Conseil d'administration.

IV. Incidences financières et organisationnelles

9. L'impact financier des mesures qu'il est prévu d'appliquer en 2013 est déjà pris en compte dans le programme de travail et budget du Bureau du Secrétaire pour 2013. Sur trois ans, les économies réalisées grâce à la mise en œuvre de ces mesures représenteront environ 810 000 USD.
10. Il est prévu de réaliser d'autres économies significatives au cours des deux années suivantes, à condition que les mesures arrêtées en 2013 soient mises en place avec succès et que les mesures prévues pour 2014 et 2015 soient adoptées. Avec la mise en œuvre de toutes ces mesures, il sera possible d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de FIDA9 pour le groupe 4 d'ici à la fin 2015.
11. Avec la réduction du volume de travail, un nouveau modèle de services linguistiques pourra être mis en place en 2013, dans le cadre duquel, conformément aux pratiques en vigueur dans d'autres organisations internationales, un réviseur/traducteur par langue veillera à la qualité des services fournis. L'adoption de ce nouveau modèle constitue une étape fondamentale pour pouvoir atteindre, en trois ans, les objectifs fixés par la Consultation sur FIDA9.
12. Comme indiqué dans la proposition présentée au Conseil d'administration en septembre 2012 (paragraphe 38 a), document EB 2012/106/R.3), un système de rétrofacturation pour le recouvrement des coûts sera mis en place dans les cas où les directives approuvées concernant la longueur des documents n'ont pas été respectées.

V. Conclusion

13. Le Conseil d'administration est invité à approuver les mesures proposées et le plan de mise en œuvre illustrés respectivement aux paragraphes 7 et 8, comme base pour la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de FIDA9 en relation avec les éléments du groupe 4 qui relèvent des attributions du Bureau du Secrétaire.
14. Lors de la session du Conseil d'administration de décembre 2013, la direction présentera un rapport de situation sur les mesures déjà appliquées.

⁷ L'application de ces mesures ne devrait pas commencer avant 2015, pour coïncider avec l'élection des membres et des membres suppléants du Conseil d'administration par le Conseil des gouverneurs en février 2015, laissant ainsi aux États membres le temps nécessaire de se préparer au nouvel environnement de travail du Conseil d'administration.

Tableau
Calendrier d'application des mesures proposées

<i>Date</i>	<i>Action</i>
Janvier 2013	Limitation du nombre de mots pour: <ul style="list-style-type: none"> • COSOP • propositions de projet/programme • propositions de don • documents rendant compte de résultats • documents financiers • rapports de situation • documents d'information • réponses de la direction
Janvier 2013	Suppression de la traduction pour les documents suivants: <ul style="list-style-type: none"> • documents d'information • annexes
Janvier 2014	Limitation du nombre de mots pour les documents suivants: <ul style="list-style-type: none"> • politiques • stratégies • documents divers
Janvier 2014	Suppression du remboursement des frais de voyage pour les visites de terrain des représentants au Conseil d'administration
Janvier 2015	Suppression des services d'interprétation durant les réunions des organes subsidiaires
Janvier 2015	Suppression de la traduction des documents présentés pour examen aux organes subsidiaires
Janvier 2015	Suppression de la traduction pour les documents suivants: <ul style="list-style-type: none"> • documents financiers • additifs • rectificatifs
Avril 2015	Suppression du remboursement des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance pour les représentants au Conseil d'administration